

**SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF
(OUVERT AUX 3 GRADES) À TEMPS NON COMPLET (24H/SEMAINE)**

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 06 octobre 2026 au 06 décembre 2026

La Communauté de communes Les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif (ouvert aux 3 grades), exerçant les fonctions de chargé de l'accueil mutualisé de France Services et de la Communauté de communes les Versants d'Aime à raison de 24h/semaine.

Le temps de travail de cet emploi ne correspond pas au besoin du poste (soit 28h).

Aussi, le poste créé à la Communauté de communes Les Versants d'Aime par délibération n° 2025-159 du 17 décembre 2025 n'a plus lieu d'être. Il est donc proposé de le supprimer.

Le Comité Social Territorial sollicité sur ce point lors de sa séance du 24 septembre a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2026 ;

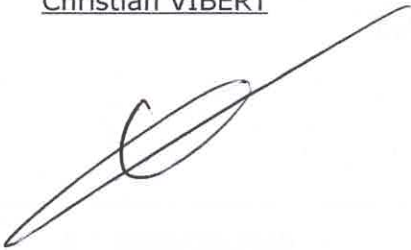
CONSIDÉRANT que l'emploi d'attaché est vacant et n'a plus lieu d'être ;

APPROUVE la suppression de l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet créé par délibération n° 2025-159 du 17 décembre 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

